

PROFIL DE POSTE
AGENT DE POLICE MUNICIPALE
Avec Certification de Moniteur en Maniement des
Armes souhaité

(Catégorie C)

Rapprochement métier CNFPT : 02/E/34 - Policière / Policier municipal(e)

TITRE DE LA FONCTION

- Agent de police municipale

CADRE D'EMPLOIS OU GRADE

- Filière Police Municipale – Catégorie C.
- Cadre d'emploi des agents de Police Municipale.

DIRECTION D'AFFECTATION

- Service Police Municipale au sein du Pôle Services à la Population.

RÔLE DE L'AGENT

Dans le cadre d'une vacance de poste, la Ville de La Roche-sur-Yon, ville préfecture de 55000 habitants, recherche un agent de police municipale, idéalement certifié Moniteur en Maniement des Armes(MMA) et/ou Moniteur Bâton et Techniques Professionnelles d'Intervention (MBTPI) suite à l'accord préfectoral en armement B1.

Le policier municipal exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il assure également une relation de proximité avec la population.

Le service de police municipale est composé de 16 agents de P.M (dont 1 maître chien) de 8 ASVP, de 7 agents entrées sorties des écoles, et est doté de 3 véhicules et 4 VTT

Suite à l'accord préfectoral concernant l'acquisition, la détention et conservation d'armes de catégorie B1, le service de Police Municipale est amené à en être doté au cours du 2^{ème} semestre 2021.

Le service est actuellement doté des armes suivantes :

- Catégories B6 et B8, PIE (taser X2) et GAIL + de 100 ml
- Catégorie D (BDT et GAIL – de 100 ml)

Le Moniteur en Maniement des Armes (MMA) sera donc, **en plus des missions classiques de l'agent de police municipale**, en charge de la formation préalable à l'armement ainsi que des formations d'entraînement pour les armes de catégorie B de dotation du service.

Il aura également la responsabilité de l'armurerie.

PRINCIPALES MISSIONS

- Application des pouvoirs de police du Maire sur son territoire d'intervention.
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement.
- Prendre les mesures nécessaires pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre.

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du Maire sur son territoire d'intervention.
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies.
- Surveiller les bâtiments publics.
- Seconder et rendre compte à l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent de tous crimes, délits ou contraventions dont il a connaissance.
- Respect des différents codes, qualifier, faire cesser et sanctionner les différentes infractions.
- Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service.
- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité hiérarchique des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises.

POSITION HIERARCHIQUE

- Placé sous l'autorité du Responsable du service Police Municipale, de son adjoint et du chef de brigade

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Relations fonctionnelles internes :

- avec le Maire.
- avec l'élu délégué à la sécurité, prévention, médiation et réglementation.
- avec le Directeur Général des Services.
- avec le directeur Général Adjoint du Pôle de rattachement.
- avec l'ensemble des services municipaux.

- Relations fonctionnelles externes :

- avec les services de la Préfecture.
- avec les services de sécurité de l'état (Police, Gendarmerie).
- avec le SDIS.
- avec la DDPP.
- avec le Procureur de la République.
- avec le Conseil Départemental.
- avec le Conseil Régional.
- avec les bailleurs sociaux.
- avec la société de transport public de voyageurs.

PROFIL RECHERCHÉ

- Savoirs et Savoirs-faire :

- Connaissance des pouvoirs de police du Maire, du code de procédure pénale, du code pénal, du code de la route, du code de l'environnement, du règlement sanitaire départemental, du code rural et de la pêche maritime et autres codes légiférants.
- Respect du code de déontologie des policiers municipaux.
- Maîtrise des écrits professionnels, administratifs et de l'outil informatique.
- Respect des consignes données par la hiérarchie.
- Agent formé à la fonction de Moniteur en Maniement des Armes (MMA) fortement souhaité et profil MBTPI (Moniteur Bâton et Technique Professionnelles d'Intervention) à défaut.

- Savoirs être :

- Discrétion, diplomatie et maîtrise de soi
- Rigueur
- Sens du devoir et du service public
- Force de proposition.
- Esprit d'initiative, autonomie.
- Sens du contact, du dialogue et de la médiation.
- Esprit d'équipe et sens du travail en commun.

- Capacité d'écoute et de discernement.
- Respect de la confidentialité et de la déontologie de la fonction.

LIEU D'EMBAUCHE

➤ Bureau de la Police Municipale, 1 bis place du Marché, 85000 La Roche-sur-Yon.

HORAIRES

➤ Horaires liés aux nécessités de service : 35 heures hebdomadaires, travail en alternance horaire matin (07h30/14h30) et après-midi (13h/20h)

CONTRAINTES ET DIFFICULTES DU POSTE

- Présence liée aux nécessités de service (journée continue, soirée, week-end, jours fériés).
- Permis B obligatoire.
- Bonne condition physique.
- Grand disponibilité.
- Port d'armes de catégorie B (PIE et GAIL + de 100ml) et de catégorie D (BDT et GAIL – de 100ml).
- Formations obligatoires en matière d'armement.
- Port du gilet pare-balles obligatoire.

AVANTAGES LIÉS AU POSTE

- Indemnité spéciale de fonction : 20% du traitement mensuel brut.
- NBI ZUS.
- IAT.
- Prime Annuelle.
- CNAS/COSEL.
- Participation employeur à la prévoyance et mutuelle santé.